



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Nouvelle-Calédonie

Question orale n° 1142

Texte de la question

M. Gaël Yanno attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la prospective et du développement de l'économie numérique sur la nécessité d'offrir aux Français ultramarins la même qualité de service Internet qu'en métropole. Lors du comité interministériel de l'outre-mer (CIOM) qui s'est tenu le 6 novembre 2009, le Président de la République s'est engagé à lutter contre la fracture numérique en outre-mer « en favorisant le lancement d'offres attractives pour l'accès à l'Internet haut débit (*tripleplay*) des populations à faibles revenus » et « en défiscalisant les investissements réalisés dans les câbles sous-marins ». Pour autant, le désenclavement numérique des outre-mer s'impose encore comme un défi. Aujourd'hui la situation en Nouvelle-Calédonie est la suivante : un accès de moins bon débit à un prix trois fois supérieur à celui de métropole. La fracture numérique est ainsi géographique, bien sûr, mais également sociale dès lors que les ménages et les jeunes à revenus modestes ne peuvent souscrire à des offres d'accès à haut débit. Si les causes de ces écarts sont connues, taille des marchés réduite, niveau moins élevé de performance du réseau, surcoûts induits par le recours à des câbles sous-marins, les mesures concrètes actuellement mises en oeuvre pour réduire le coût et améliorer la qualité de la connexion Internet sont peu nombreuses. Dès lors que l'arrivée de l'Internet à haut débit dans les outre-mer est une des conditions du désenclavement économique, social et culturel, il souhaiterait connaître les actions qu'envisage d'entreprendre le Gouvernement pour permettre l'accès des ultramarins et plus particulièrement des Calédoniens à l'Internet et rendre ainsi accessibles aux citoyens des outre-mer cet outil de communication essentiel.

Texte de la réponse

ACCÈS DES CALÉDONIENS À L'INTERNET HAUT DÉBIT

M. le président. La parole est à M. Gaël Yanno, pour exposer sa question, n° 1142.

M. Gaël Yanno. Je souhaite attirer l'attention du Gouvernement, et notamment de Mme la secrétaire d'État chargée de la prospective et du développement de l'économie numérique, ainsi que de Mme la ministre chargée de l'outre-mer, sur la nécessité d'offrir aux Français ultra-marins la même qualité de service internet qu'en métropole.

Lors du comité interministériel de l'outre-mer qui s'est tenu à l'Élysée le 6 novembre 2009, le Président de la République s'est engagé à lutter contre la fracture numérique outre-mer, en " favorisant le lancement d'offres attractives pour l'accès à l'internet haut débit - tripleplay - des populations à faibles revenus ", ainsi qu'en " défiscalisant les investissements réalisés dans les câbles sous-marins ".

Pourtant, le désenclavement numérique des outre-mers s'impose encore comme un défi. Aujourd'hui, la situation en Nouvelle-Calédonie est la suivante : un accès à un moins bon débit, mais à un prix trois fois supérieur à celui de métropole.

La fracture numérique est ainsi géographique, bien sûr, mais également sociale, dès lors que les ménages et les jeunes à revenus modestes ne peuvent souscrire à des offres d'accès à haut débit.

Si les causes de ces écarts sont connues - taille des marchés réduite, niveau moins élevé de performance du réseau, surcoûts induits par le recours à des câbles sous-marins -, les mesures concrètes actuellement mises

en oeuvre pour réduire le coût et améliorer la qualité de la connexion internet sont peu nombreuses. Dès lors que l'arrivée de l'internet à haut débit dans les outre-mers est une des conditions du désenclavement économique, social et culturel, je souhaiterais connaître les actions qu'envisage d'entreprendre le Gouvernement pour permettre l'accès des ultra-marins, et plus particulièrement des Calédoniens, à l'internet, et rendre ainsi accessible aux citoyens d'outre-mer cet outil de communication essentiel.

M. le président. La parole est à Mme Marie-Luce Penchard, ministre chargée de l'outre-mer.

Mme Marie-Luce Penchard, *ministre chargée de l'outre-mer*. Monsieur le député, vous interrogez Mme Nathalie Kosciusko-Morizet, secrétaire d'État chargée de la prospective et du développement de l'économie numérique, sur les moyens d'améliorer la desserte en communication électronique dans les départements et collectivités d'outre-mer.

Le rapport de l'ARCEP publié le 8 janvier dernier montre en effet que même si les marchés de la téléphonie fixe et des services mobiles outre-mer ne présentent pas de différence majeure avec ceux de la métropole, le marché du haut débit est caractérisé par des tarifs assez largement supérieurs, pour une qualité de service moindre. Cette différence est due à la situation géographique de ces territoires, et le principal moyen d'améliorer cette situation est d'investir, nous le savons tous, dans les câbles sous-marins.

C'est pourquoi nous avons fait le choix de faire en sorte que les investissements puissent être éligibles au mécanisme de défiscalisation prévu par la loi pour le développement économique de l'outre-mer. Mi-2008, la pose du câble sous-marin Gondwana reliant la Nouvelle-Calédonie à l'Australie a, par exemple, bénéficié d'une aide fiscale de 14 millions d'euros.

Par ailleurs, le Gouvernement a mis en place deux moyens supplémentaires d'aider les collectivités locales, notamment ultra-marines, pour améliorer les débits qui sont offerts à leurs habitants. D'une part, le Gouvernement s'apprête à attribuer 30 millions d'euros aux collectivités pour leur permettre de moderniser les réseaux de collecte sur leurs territoires. Il s'agit de fonds européens, qui sont attribués dans le cadre du plan de relance européen. Ma collègue Nathalie Kosciusko-Morizet annoncera justement demain, avec Michel Mercier, les lauréats de cet appel à projets. L'outre-mer sera bien sûr représenté parmi ceux-ci.

D'autre part, le Premier ministre a lancé, le 14 juin, le programme national très haut débit. Ce lancement correspond à la mise en oeuvre concrète des investissements d'avenir qui prévoient, comme le Parlement l'a décidé, que l'État investisse 2 milliards d'euros pour accélérer le déploiement des réseaux à très haut débit. Concrètement, Nathalie Kosciusko-Morizet et René Ricol, commissaire général à l'investissement, sélectionneront, à l'automne, cinq projets pilotes pour expérimenter le déploiement de réseaux à très haut débit, en dehors des zones très denses. Ils ouvriront ensuite, début 2011, des guichets de financement pour commencer à attribuer les aides financières correspondantes.

Vous le voyez, monsieur le député, le Gouvernement s'engage pleinement pour que l'ensemble de nos concitoyens, y compris outre-mer, aient accès au service à haut et à très haut débit. Cela participe pleinement du désenclavement des territoires outre-mer, que le Président de la République a voulu et qui figure d'ailleurs dans les mesures du conseil interministériel de l'outre-mer.

M. le président. La parole est à M. Gaël Yanno.

M. Gaël Yanno. Merci, madame la ministre, pour votre réponse. Je me permets d'insister sur la nécessité d'apporter une solution à ce problème. On parle souvent d'égalité sociale, d'égalité économique, d'égalité citoyenne entre les ultra-marins et les métropolitains. Il me paraît important de poser également la question de l'égalité numérique.

Le désenclavement, lorsque l'on habite une tribu de la côte Est en Nouvelle-Calédonie, ou dans les îles Loyauté, peut passer par l'internet. Cela peut être une véritable ouverture sur le monde, notamment pour les jeunes, aussi bien ceux qui sont dans l'enseignement secondaire que ceux inscrits à l'université. Ils peuvent ainsi obtenir les informations et les connaissances qu'ils souhaitent, comme peuvent le faire de façon peut-être un peu plus aisée nos compatriotes métropolitains, qui, eux, bénéficient de bibliothèques, de structures plus adaptées, dont la taille est sans comparaison avec ce que nous connaissons outre-mer, notamment en Nouvelle-Calédonie. C'est pourquoi je salue les actions qui ont déjà été menées par le Gouvernement, notamment dans le cadre de la défiscalisation du câble sous-marin. Nous devons poursuivre dans ce sens, pour offrir à tous les Français, et notamment à ceux qui vivent dans des territoires éloignés, la même qualité de prestations numériques.

Données clés

Auteur : [M. Gaël Yanno](#)

Circonscription : Nouvelle-Calédonie (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1142

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Prospective et économie numérique

Ministère attributaire : Prospective et économie numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juin 2010, page 6435

Réponse publiée le : 23 juin 2010, page 4557

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 15 juin 2010